



COMITE SYNDICAL DU MARDI 23 FEVRIER 2010 A 17H30 A MARTINVEST

SMCT de la Vallée de l'Ouve
Site des Vardi - 50114 Cherboug-Océan
Tél : 02 32 49 27 51 - Fax : 02 32 49 27 51

Objet : compte-rendu de réunion

Etaient présents :

- CC de la Côte des Isles : M. Edouard MABIRE, Mme Geneviève FLAMBARD
- CC de la Vallée de l'Ouve : M. André BILLY
- CC de Douve et Divette : Mme Brigitte LESOIF
- CC de Ste Mère Eglise : MM Rémy MARIE, Jean-Jacques BREGUET
- CC du Val de Saire : MM. Denis QUILBE, Paul HACQUARD
- CC des Pieux : MM. Maurice CADO, Serge FEUARDENT, Jacques COSNEFROY, Jacques CAPELLE
- CC de St Pierre Eglise : M. Anthony MOUCHEL
- CC de la Hague : MM. Gérard CHEVEREAU, Jacques HAMELIN, Martial MAIGNAN

Etaient excusés : MM. Philippe LAMORT, Patrice LECESNE, Bernard LETRECHER

Secrétaire de séance :

M. Gérard CHEVEREAU

Le quorum est atteint, la Presse est présente.

Le Président déclare la séance ouverte.

Rapport 2010 02 105 - Informations et communications diverses

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 1^{er} décembre 2009

Monsieur le Président sollicite l'avis du comité syndical sur le compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2009 ; le comité syndical approuve.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2010 - Avis du comité syndical

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 29/01/2010 et sollicite l'avis du comité syndical. Celui-ci donne son accord.

3. Institution d'une taxe communale sur les déchets stockés - Information et avis du comité syndical

Le Président expose à l'assemblée que, par courrier du 7 janvier 2010, il a reçu par voie recommandée un courrier de M. le Directeur de la SPEN l'informant que la taxe communale sur les déchets stockés allait être facturée à hauteur de 1,50 € HT la tonne.

Il rappelle que cette taxe a été votée par les trois communes d'implantation du centre de stockage des déchets ultimes en application de l'article 90 de la loi de finance 2006.

Le Président rappelle à ce sujet que l'instauration de cette taxe est sujette à difficulté d'interprétation dans la mesure où le centre de stockage était préexistant à l'instauration de la taxe mais que par ailleurs la capacité du centre d'enfouissement a été portée de 125 000 à 150 000 tonnes postérieurement à la loi de finances.

Le Président rappelle que l'impact de cette taxe sera moindre en 2010 qu'elle aurait pu l'être en 2009 puisque la plupart des ultimes du SMCT ne seront plus enfouis sur ce centre. Il ajoute que la CUC a fait procéder à un examen juridique portant sur la légalité de l'instauration de cette taxe dont le résultat est attendu prochainement.

M. le Président sollicite l'avis du comité syndical sur la suite à donner à cette affaire.

Le comité syndical souhaite suspendre le délai global de paiement en l'attente de la vérification juridique portant sur la légalité.

4. Mutualisation du quai de transfert d'Héauville – Information du comité syndical

M. le Président donne lecture du courrier de M. le Président de la communauté de communes des Pieux et de la délibération portant mise à disposition des communautés de communes membres du SMCT du quai de transfert d'Héauville.

Le comité syndical prend acte de cette information et suggère que la mutualisation s'effectue par voie de convention de communauté de communes à communauté de communes, comme cela a été fait entre la CC des Pieux et la CC Douve et Divette.

5. Journée de visite de l'usine de méthanisation à Cavigny et du centre de tri de Donville les Bains, le 4 mars 2010 – Information du comité syndical

Cette journée se déroulera à l'invitation du SMCT en accord avec le Point Fort.

M. le Président rappelle qu'un courrier a été adressé à MM. Présidents des CC membres du SMCT les invitant à constituer une délégation de 5 personnes, élus et techniciens. Une réponse était souhaitée avant le 22 février.

Le SMCT prendra en charge les dépenses de déplacement collectif et la restauration du midi.

6. Réunion des élus et des équipes opérationnelles des collectivités partenaires d'Eco-Emballages, à St Lô le 9 mars 2010 – Information du comité syndical

Eco-Emballages nous propose de réunir les élus et les équipes opérationnelles de leurs collectivités partenaires le mardi 9 mars de 9h à 16h30 à Saint-Lô, avec visite du nouveau centre de tri du Syndicat Mixte du Point Fort. Une copie de ce courrier a été adressée aux CC. Le Président invite les délégués à lui faire connaître leurs disponibilités.

Après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de ces informations.

Rapport 2010 02 106 - Compte-rendu de la délégation de signature au Président :

1. Avenant au marché d'étude avec le cabinet Biomasse - Girus

M. le Président expose à l'assemblée que l'étude d'optimisation réalisée par les cabinets Biomasse-Girus prévoit les modalités de règlement suivantes :

- 1^{er} versement à la commande (30%)
- 2^{ème} versement à la remise du rapport de la phase 1 (40%)
- 3^{ème} versement à la remise du rapport de la phase 2 (30%)

A ce jour, il reste au cabinet à nous remettre le document ultime, à savoir le plan d'actions que nous aurons à valider en comité syndical.

Cependant, l'essentiel de la phase 2 de l'étude nous a été remise le 1^{er} décembre 2009 lors d'une réunion tenue à la communauté de communes de la Côte des Isles.

De façon à nous laisser le temps d'acter le programme d'actions, le bureau d'étude nous propose de scinder le troisième versement en deux parts de 15% chacune, ce qui nous permettrait de régler au cabinet le travail qu'il a effectué tout au long de cette phase 2 et de nous acquitter du solde à l'approbation du plan d'actions.

Ainsi le Président informe l'assemblée qu'il a signé un avenant N°1 à l'étude Biomasse, relatif à l'étude d'optimisation. Une somme de 9 168 € HT, correspondant ainsi à 85% de la mission globale, sera réglée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la signature de cet avenant N°1 avec Biomasse-Girus.

2. Avenant de résiliation de bail avec M. le Maire de Cherbourg

Nos services ayant changé de locaux le 1^{er} février 2010, le Président informe l'assemblée qu'il a résilié le bail avec M. le Maire de Cherbourg-Octeville pour les bureaux que nous occupions précédemment à l'étage.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la résiliation du bail avec M. le Maire de Cherbourg.

3. Avenant 6 au marché CT 2008-003 Madeline, lot 22 : transport et traitement des déchets dangereux.

M. le Président explique à l'assemblée que le marché avec la société Madeline, lot 22 : « Transport et traitement des déchets dangereux des ménages des communautés de communes », prévoit un prix de recyclage à la tonne pour les extincteurs de 2 980 € mais pas de quantité. Ainsi il a signé un avenant permettant de quantifier ce marché à hauteur de 0,5 tonne avec la société Madeline.

Après en avoir délibéré, le comité syndical donne un avis favorable à la signature de cet avenant avec la société Madeline.

4. Avenant 7 au marché CT 2008-003 Véolia, lot 3 : transport et traitement de déchets issus des déchetteries du SMCT – modification / extension de l'art. 2.4.

M. le Président expose que Véolia, titulaire d'une part des prestations du transport et traitement de déchets issus des déchetteries du SMCT souhaiterait mettre en œuvre l'article 2.4 du Cahier des Clauses Techniques et Particulières relative au compactage des bennes sur plusieurs sites de son marché.

Ainsi le compacteur qui est actuellement localisé sur la déchetterie des Moitiers d'Allonne pourrait être utilisé sur d'autres sites et en particulier celui des Pieux (lot 3 - marché Véolia).

Sous la réserve expresse de l'accord des communautés de communes qui auraient recours au compactage, le CCTP pourrait être étendu au site des Pieux.

Le président a signé un avenant au lot 3 permettant l'extension du service compactage à la déchetterie des Pieux. Le reste du marché est inchangé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve l'avenant conclu avec la société Véolia.

Rapport 2010 02 107 - Avenant N°5 au contrat Eco emballages - Autorisation de signer

M. le Président donne lecture du courrier cosigné par l'Association des Maires de France, Eco-Emballages / ADELPHE invitant les collectivités locales à signer l'avenant N°5 au contrat barème D.

Il expose à l'assemblée qu'il a demandé à nos services de faire une simulation sur les retours matières selon les anciennes et les nouvelles dispositions et qu'il s'avère que cet avenant N°5 est neutre d'un point de vue financier. Il reste cependant que le SMCT doit faire face à une difficulté particulière liée aux chiffres de recyclage 2008 puisque, suite à un litige avec le centre de tri, le tonnage de recyclables est passé de 590 tonnes en 2007 à 328 tonnes en 2008.

De ce fait, et suite à un entretien avec le responsable Eco-Emballages, nous avons demandé une dérogation permettant de reconstituer 2008 comme il aurait dû l'être et de revenir ainsi à des tonnages comparables à ceux de 2007 ou 2009. Cette demande de dérogation doit passer en comité de concertation d'Eco Emballages très prochainement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer cet avenant N°5 avec Eco-Emballages (sous réserve de la dérogation).

Rapport 2010 02 108 - Avenant N°6 au contrat Eco Emballages - Méthanisation – Autorisation de signer

Le Président informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2010 certaines CC de notre établissement méthanisent leurs OM au syndicat mixte du Point Fort (CC Côte des Isles, les Pieux, la Hague, Val de Saire et Douve et Divette). A cet effet, Eco Emballages nous informe que cette modification doit faire l'objet d'un avenant N°6 au contrat Eco Emballages dans le cadre d'un soutien éventuel.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant N°6 au contrat Eco-Emballages.

Rapport 2010 02 109 - Avenant à la convention de mutualisation avec le SMC - Autorisation de signer

Le Président explique les nouvelles conditions de cette mutualisation nécessitées par la réorganisation des services. Il donne lecture de la convention et toute explication nécessaire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant N°1 de la convention avec le SMC.

Rapport 2010 02 110 - Interventions pédagogiques - Convention avec la CCBV

M. le Président expose à l'assemblée que le SMCT sera responsable de la mise en œuvre de l'intervention auprès du RPI Colomby/Orglandes. Il assurera l'engagement et le mandatement de la prestation confiée au CPIE du Cotentin.

Il précise que cette prestation prévoit une intervention de trois demi-journées selon le programme suivant :

- questionner, interpeller les enfants sur l'importance, la quantité des déchets aujourd'hui et la comparer avec celle d'hier.
- saisir l'implication individuelle dans la production des déchets : découvrir la relation entre consommation et production de déchets.
- permettre aux enfants d'être des acteurs citoyens et responsables sur leur environnement à leur niveau (école, famille...).

Les communes appartenant à 2 EPCI distincts dont l'un n'est pas adhérent au SMCT, la communauté de communes du Bocage Valognais remboursera au SMCT 50% du montant TTC de la prestation dont le montant est évalué à 478,92 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer la convention ainsi qu'il est exposé ci-dessus.

Rapport 2010 02 111 - Recrutement d'un chargé de mission au grade d'ingénieur – Avis du comité syndical

Le Président donne lecture de la délibération exposant les motivations et modalités du recrutement envisagé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer le contrat de travail avec le candidat retenu et à prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes au budget 2010.

Rapport 2010 02 112 - Proposition d'adhésion à « Biomasse Normandie » - Appel de cotisations (90€)

Le Président expose que l'adhésion à « Biomasse Normandie » permet d'être informé des actions menées par l'association et d'être destinataire des documents réalisés au cours de l'année, qu'il s'agisse d'articles publiés dans la presse professionnelle, de fiches de réalisation ou de notes de réflexion sur le bois-énergie ou la gestion des déchets organiques.

La cotisation s'élève à 90 €. Il ajoute que l'adhésion à l'association est indépendante des activités de bureau d'études menées par l'association.

Après en avoir délibéré, le comité syndical émet un avis favorable pour adhérer à l'association Biomasse Normandie (avec une abstention).

Rapport 2010 02 113 - Délibération pour amortissement des véhicules SMCT

Le comité syndical n'ayant pas délibéré, lors de l'achat du premier véhicule SMCT, le Président demande à l'assemblée l'autorisation de fixer la durée d'amortissement des véhicules. Celle-ci serait fixée à 5 ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve.

Rapport 2010 02 114 - Orientations budgétaires 2010 – Débat

Le Président donne lecture du rapport de présentation des orientations budgétaires 2010 et invite l'assemblée à en débattre.

Le débat s'engage et se clôt sans vote.

Rapport 2010 02 115 - Application de l'article L. 2121-10 du CGCT - Demande d'autorisation d'envoi des convocations par voie électronique - Avis des élus

Le président explique que la règle du CGCT impose l'envoi des convocations à domicile ; cependant les élus peuvent choisir le mode de réception qui leur convient le mieux. Les délégués le souhaitant remettent le document complété.

Questions diverses :

- M. Mouchel interroge l'assemblée sur la possibilité d'une action sur les DASRI. M. le Président répond que cette compétence DASRI est difficile à « cerner » et à mettre en place mais qu'il est envisageable de passer un marché auquel adhéreraient les CC volontaires. Cette proposition sera étudiée.

- M. Cado souhaite connaître la suite qui sera donnée au courrier relatif à la communication entre SMCT et les CC. M. le Président répond qu'un rendez-vous sera pris avec les CC pour étudier les meilleures modalités d'échange.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h.

Le Secrétaire de séance,

Gérard CHEVEREAU



Le Président,

Edouard MABIRE

